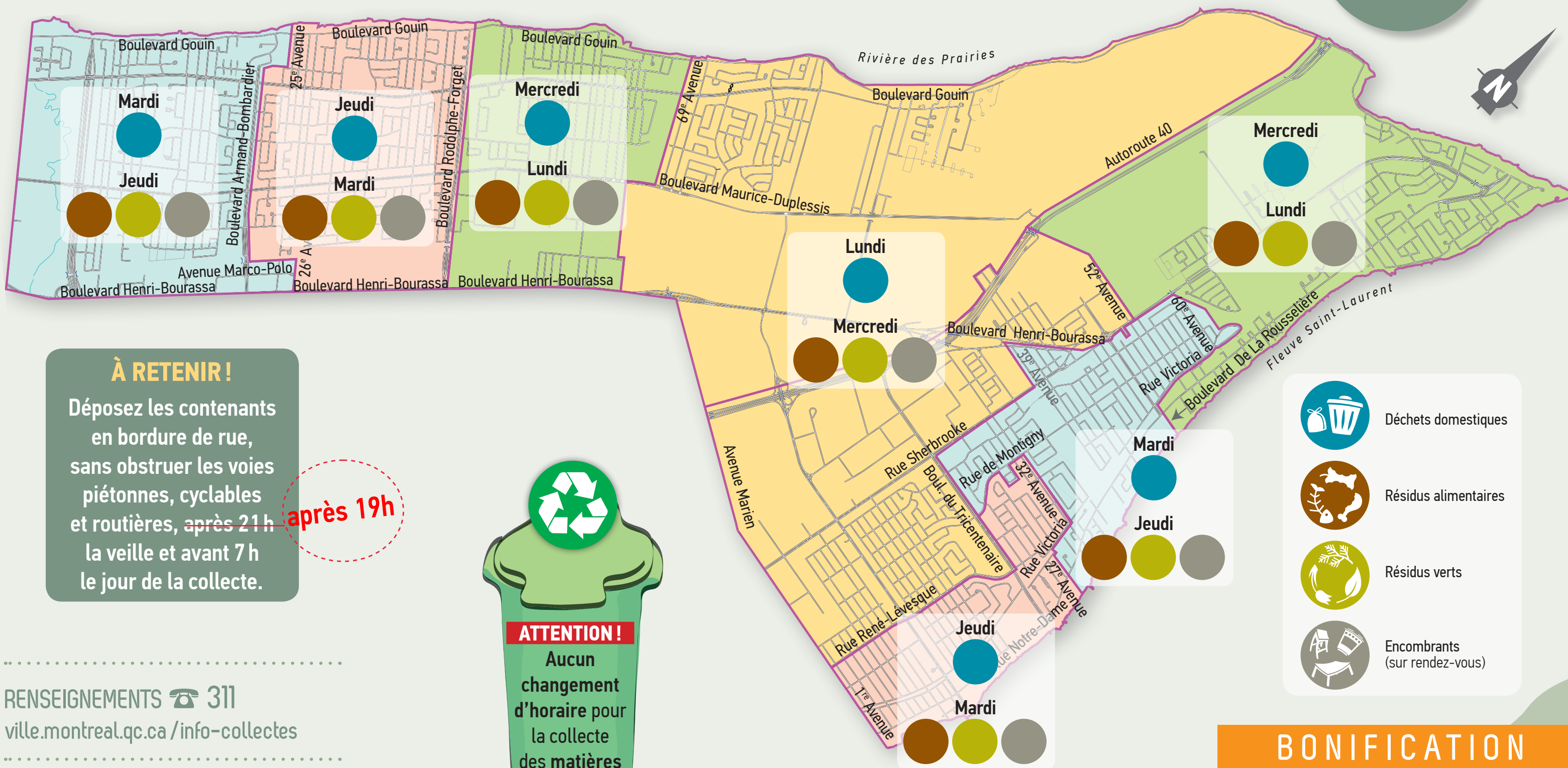


NOUVEL HORAIRE DES COLLECTES

Dès le
1^{er} décembre
2015



À RETENIR!

Déposez les contenants
en bordure de rue,
sans obstruer les voies
piétonnes, cyclables
et routières, **après 19h**
la veille et avant 7 h
le jour de la collecte.



ATTENTION!

Aucun
changement
d'horaire pour
la collecte
des matières
recyclables.

RENSEIGNEMENTS ☎ 311
ville.montreal.qc.ca/info-collectes



facebook.com/rdp.pat
Instagram: @rdppat_mtl
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat



Déchets domestiques



Résidus alimentaires



Résidus verts



Encombrants
(sur rendez-vous)

BONIFICATION

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES
SUR TOUT LE TERRITOIRE

PROLONGATION DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS
DE MAI À NOVEMBRE

IMPORTANT

NOUVEL HORAIRE DES COLLECTES



BONIFICATION DES SERVICES



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal



COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

MATIÈRES ACCEPTÉES

Résidus alimentaires crus ou cuits

✓ Fruits et légumes (entiers, pelures, cœurs, morceaux, épis de maïs, etc.)

✓ Grains de café, filtres à café et sachets de thé (sans les agrafes)

✓ Pain, pâtes, céréales, noix, pâtisseries, farine, etc.

✓ Viandes, poissons, coquilles d'œufs, fruits de mer, volaille, arêtes et os

✓ Produits laitiers solides (fromage, beurre, yogourt)

Résidus de papier et carton souillés

✓ Mouchoirs en papier, essuie-tout, serviettes de table et nappes de papier

✓ Emballages de nourriture (parties souillées seulement des boîtes de pizza, papiers à muffins, etc.)

✓ Vaisselle de carton souillée

Autres résidus

✓ Cendre de bois froide (éteinte depuis 7 jours)

✓ Cheveux, poils d'animaux

✓ Sacs compostables

MATIÈRES REFUSÉES

✗ Résidus verts (feuilles, branches, gazon)

✗ Sacs de plastique et oxobiodégradables

✗ Liquides (soupe, lait, jus, café, huile, sauce, etc.)

✗ Couches et serviettes hygiéniques

✗ Poussières d'aspirateur

✗ Litière pour animaux

✗ Résidus dangereux (peinture, huile à moteur, etc.)

✗ Styromousse

✗ Toute matière recyclable destinée à la collecte des matières recyclables : papier, carton, journaux, et contenants en verre, en aluminium, en métal et en plastique.



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

MATIÈRES VERTES ACCEPTÉES

✓ Résidus horticoles de nettoyage et d'autres travaux d'entretien paysager

✓ Brindilles, feuilles, y compris les feuilles mortes, tiges

✓ Résidus de déchaumage du terrain

✓ Rognures de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit fortement encouragée)

✓ Restes provenant du potager et des arbres fruitiers

✓ Branches de conifères (pin, sapin, cèdre) attachées en fagot de 3 pieds

MATIÈRES REFUSÉES

✗ Résidus alimentaires (par exemple : viande et légumes cuits)

✗ Terre et pierre

✗ Branches de feuillus

✗ Litière d'animaux

✗ Poussières d'aspirateur

ATTENTION !

Afin de limiter la propagation de l'**agrile du frêne**, l'arrondissement demande aux citoyens de ne pas mettre leurs branches de feuillus à la poubelle ou dans le sac de résidus verts. Il faut les déposer en paquets non attachés, en bordure de trottoir, et contacter le 311 pour les faire ramasser.



COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Les ordures ménagères résidentielles sont constituées de toutes autres matières qui ne sont pas ramassées lors des autres collectes.

En d'autres mots, ce sont les matières qui font exception aux techniques qui permettent la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets.

Par exemple : du **styromousse** et des objets recouverts de tissus ou rembourrés tels qu'un **matelas**, un **sofa**, un **sommier** de même qu'un **tapis**.

CONTENANTS ACCEPTÉS

✓ Poubelle standard de 100 litres avec poignées et couvercle - maximum 25 kg

✓ Sacs de plastique - format minimum de 56 cm x 61 cm, capacité maximale 25 kg

✓ Bac roulant noir

MATIÈRES REFUSÉES

✗ Meubles

✗ Électroménagers

✗ Articles issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) : ordinateurs, claviers et téléviseurs (cathodiques, à cristaux liquides ou plasma)

✗ Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

✗ Résidus domestiques dangereux (RDD) : pots de peinture, huile à moteur, batteries d'automobiles, etc.

✗ Pneus

✗ Branches de feuillus et résidus verts (surtout lorsqu'une collecte des résidus verts est offerte)



COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES CRD*

MATIÈRES ACCEPTÉES

✓ Débris de construction : bois, traverses (poutres), gypse, métal, béton, briques, vitre

✓ Matériaux de terrassement (déposés dans un contenant) : sable, asphalte, terre et pierre

✓ Meubles et appareils électroménagers

MATIÈRES REFUSÉES

✗ Débris de construction : aucun matériel en vrac n'est autorisé

✗ Objets volumineux rembourrés ou recouverts de tissus (sofa, sommier, matelas, etc.) de même que les tapis

✗ Pneus de bicyclettes

✗ Batteries d'automobiles

✗ Résidus domestiques dangereux

✗ Articles issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) : ordinateurs, claviers et téléviseurs (cathodiques, à cristaux liquides ou plasma)

✗ Pneus de véhicules dont le diamètre de la jante de roue se situe entre 13 et 24,5 pouces

ATTENTION !

Pour que vos encombrants soient ramassés, vous devez communiquer avec les bureaux Accès Montréal en composant le 311 afin de prendre un rendez-vous.

*Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)



MOT DE LA MAIRESSE

C'est avec enthousiasme que je constate, d'année en année, l'engouement des citoyens à intégrer des comportements responsables par respect de notre environnement. C'est dans cet esprit que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles bonifiera le service des collectes pour les citoyens.

Ainsi, la collecte des résidus alimentaires sera offerte à travers l'ensemble du territoire et la période de collecte pour les résidus verts sera prolongée du printemps à l'automne.

Ces changements nous permettront, tous ensemble, de participer à l'atteinte des objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et, par le fait même, réduiront la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Ainsi, à l'exception de la **collecte des matières recyclables**, les horaires des différentes collectes de déchets, de résidus alimentaires, de résidus verts et d'encombrants ont été revus par secteur.

Je vous invite donc à consulter attentivement ce document afin de connaître le nouvel horaire des différentes collectes dans votre quartier, débutant le 1^{er} décembre 2015.

Chantal Rouleau

Chantal Rouleau

MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT

POUR LE RÉEMPLOI ET LA RÉCUPÉRATION DE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES, PENSEZ À L'ÉCOCENTRE 514 872-0384